

**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis  
municipal 13/09 concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2010**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis municipal no 13/09 concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2010 s'est réunie le jeudi 10 septembre 2009 à la maison de commune

La commission était composée de :  
Mme Véronique Bossy  
M. Thierry Cuénoud  
M. Daniel Hilfiker, rapporteur

Monsieur Christian Bays, syndic, a répondu de façon détaillée aux différentes questions posées par la commission. Nous le remercions.

L'actuel taux d'imposition, valable pour l'année 2009 de 80 arrivera à échéance le 31 décembre 2009 et doit donc être renouvelé.

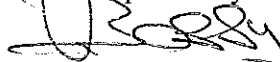
En 2008, les comptes communaux se sont soldés par un résultat positif de CHF 412'656.42 nettement meilleur que celui prévu au budget. Malheureusement, ce bénéfice sera englouti par la facture sociale finale pour l'année 2009 qui s'élève à CHF 399'182.00.

Même que la commune enregistre toujours un endettement important (CHF 3'363'000.00) qui mérite une attention particulière, la Municipalité propose, afin de ne pas charger encore plus la population et de garder un taux intéressant si elle souhaite rester attractive, de maintenir le statu quo et de reconduire l'arrêté d'imposition 2010 sur les mêmes bases que 2009, soit à 80.


Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances recommande aux membres du Conseil d'accepter le préavis Municipal 13/09 tel que présenté.

La commission :

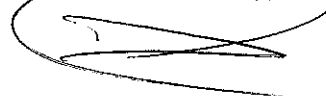
Mme Véronique Bossy



M. Thierry Cuénoud



M. Daniel Hilfiker



Palézieux, le 10 septembre 2009